

Avenant N°2 aux INSTRUCTIONS DE COURSE

Mini TransManche SRCO

Grade 4 - Ouistreham (Calvados) - Août 2024

L'article IC 16 .7 ci-dessous :

16.7 Vacations VHF

Pendant toute la durée de la course et jusqu'à l'arrivée, une vacation journalière par VHF sur le canal 72 est obligatoire avec le bateau accompagnateur (direction de course). Cette vacation aura lieu tous les jours à partir de 8 heures (heure locale Ouistreham).

Le message doit donner la position du bateau à 8 heures et 20 heures précises même si le contact n'a été établi que plus tard. Les concurrents devront assurer une veille attentive et assurer des relais radio nécessaires en fonction de la qualité d'émission réception de chacun. L'absence de vacation pourra faire l'objet d'une réclamation du comité de course [DP].

Est remplacé par :

16.7 Vacations VHF

Pendant toute la durée de la course et jusqu'à l'arrivée,

<u>deux</u> vacations journalières par VHF sur le canal 72 sont obligatoires avec le bateau accompagnateur (direction de course).

Ces 2 vacations auront lieu tous les jours :

à partir de 8 heures (heure locale Ouistreham) pour la 1ère,

à partir de 20 heures (heure locale Ouistreham) pour la 2nd.

Le message doit à chaque fois, donner la position du bateau,

à 8 heures ou 20 heures <u>précises</u> selon la vacation concernée,

même si le contact n'a été établi que plus tard.

Les concurrents devront assurer une veille attentive et assurer des relais radio nécessaires en fonction de la qualité d'émission réception de chacun.

L'absence de vacation pourra faire l'objet d'une réclamation du comité de course [DP].

Le Président du Jury : Antoine BAZIN le 14/08/2024